



LE CONTACT



Volume 37 - Numéro 7

Site internet : www.spsern.lacsq.org

Mars 2016

Dans ce numéro :

Fondation Monique-Fitz-Back	1
Temps supplémentaire	1
Entente de principe intersectorielle	1
Impôts 2014-2015	2
Jeu interactif de la FPSS	2
Site internet et Facebook du SPSERN	2

Fondation Monique-Fitz-Back

Cette Fondation est particulièrement active pour soutenir le développement du réseau des Établissements EVB-CSQ. En 2015, ce sont près de **50 000 \$** que la Fondation a remis au réseau EVB au niveau national dans les établissements.

C'est pour cette raison que la Fondation Monique-Fitz-Back, vous invite à participer à sa campagne de financement en offrant des dons ou en participant aux activités de collecte de fonds. Nous vous invitons à acheter des billets de Loto Voyages à adm@fondationmf.ca.

Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec nous.

Temps supplémentaire

Clause 8-3.01 :

Tout travail expressément requis par la supérieur ou le supérieur immédiat et effectué par une salariée ou un salarié, en plus du nombre d'heures de sa semaine régulière ou de sa journée régulière de travail ou en dehors des heures prévues par son horaire, est considéré comme des heures supplémentaires.

Clause 8-3.05 :

Pour les heures supplémentaires effectuées, la salariée ou le salarié bénéficie : A) (...) d'un congé d'une durée équivalente aux heures supplémentaires travaillées majorées de cinquante pour cent (50%).

Veillez prendre note, que tout le temps que vous faites en dehors de vos heures régulières de travail, doivent être reconnues à taux et demi. Et ce, même si ce n'est pas une urgence. Il est important de ne pas confondre le temps supplémentaire versus les ajouts d'heures.

Clause 8-3.10 : (*pour les services de garde uniquement*)

Les clauses 8-3.05 à 8-3.07 et la clause 8-3.09 s'appliquent à la salariée ou au salarié détenant un poste en service de garde uniquement, lorsqu'elle ou il est tenu d'effectuer des heures de travail après trente-cinq (35) heures.

Si vous avez des questions concernant votre temps supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Entente de principe intersectorielle

Une majorité de membres de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) a approuvé l'entente intersectorielle intervenue en décembre dernier dans le cadre des négociations du secteur public avec le gouvernement du Québec.

Lors du dernier Conseil général des négociations qui a eu lieu le 23 février dernier, à Montréal, les personnes déléguées ont pris connaissance des résultats des votes.

En tout, plus de 80 % des membres de la CSQ ont voté en faveur de l'entente lors des assemblées générales qui se sont déroulées en janvier et février derniers.



L'exécutif du SPSERN :

Brigitte Beaudry
Présidente

Josée Bélanger
1^{re} vice-présidente

Louise Giroux
Vice-présidente à la trésorerie
et au secrétariat

Louise Dampousse
Vice-présidente aux relations
du travail

Stéphanie Tremblay,
Vice-présidente aux
communications



Impôts 2014-2015

En tant que contribuables, nous avons à produire une déclaration annuelle de revenus au provincial et au fédéral. Il est possible, et ce, aux deux palliers de gouvernement, d'obtenir un allègement fiscal sous forme de crédit d'impôt pour frais médicaux. Ce crédit est accessible pour les particuliers ayant des frais médicaux importants pour eux-mêmes, une personne conjointe ou pour des personnes à charge. À titre de participante ou de participant à un régime collectif d'assurance, vous pouvez inclure à vos dépenses en soins médicaux les primes payées à l'égard d'une assurance maladie privée.

Pour plus amples renseignements, veuillez consulter :

Fédéral : www.cra-arc.gc.ca/F/pub/tg/rc4065/rc4065-15f.pdf

Provincial : [www.revenuquebec.ca/documents/fr/publications/in/in-130\(2015-10\).pdf](http://www.revenuquebec.ca/documents/fr/publications/in/in-130(2015-10).pdf)

Nous tenons à vous sensibiliser que plusieurs d'entre vous auront une surprise lorsque vous remplirez la ligne 434 de la déclaration de revenus sur la contribution additionnelle pour les services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés. Nous vous invitons à aller consulter notre site Facebook à ce sujet, un article y a été publié pour des renseignements supplémentaires. De plus, un document sera affiché dans vos milieux.

Assurez-vous d'avoir bien reçu vos relevés d'impôts soit par la poste ou sur le site de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord.

Jeu interactif de la FPSS



La Fédération du personnel de soutien scolaire a fait un jeu interactif très intéressant.

De plus, vous pourriez avoir la chance de gagner une « Apple Watch » en jouant à ce jeu !

Voici l'adresse pour participer : <http://jeu.besoindesoutien.org/>

Site internet et Facebook du SPSE

Veuillez prendre note que l'adresse de notre internet est changée :

<http://www.spsern.lacsq.org>.

Nous tenons à vous informer que notre site Facebook est à votre disposition afin de vous informer sur plusieurs sujets concernant l'actualité : la politique, les activités syndicales, notre fédération, etc. N'hésitez pas à le consulter, c'est un outil qui peut vous éclairer sur le monde syndical.

www.facebook.com/spsern

L'équipe du SPSE

Brigitte Beaudry

Josée Bélanger

Louise Giroux

Louise Damphousse

Stéphanie Tremblay